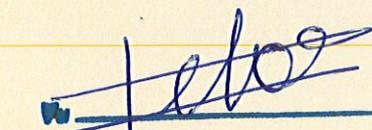


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

THIERS


Le Commissaire enquêteur.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Projet de Charte du Parc naturel régional
Livradois-Forez

10103125

du

0104125

(Ne pas dater
avant le 10/03)

Révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Enquête publique - Contenu du dossier

Le dossier mis à la disposition du public comprend :

1. le Rapport du projet de Charte 2026-2041
2. le Diagnostic de l'évolution du territoire
3. l'Évaluation de la mise en œuvre de la précédente Charte 2011-2026
4. la Synthèse du diagnostic et de l'évaluation de la précédente Charte
5. le Rapport d'évaluation environnementale du projet de Charte
6. le Résumé non technique du Rapport d'évaluation environnementale
7. le Bilan de la concertation « Grand public »
8. le Plan du Parc du projet de Charte *8A. et 8B.*
9. l'Avis sur le projet de Charte de la Fédération des Parcs naturels régionaux
10. l'Avis sur le projet de Charte du Conseil national de la protection de la nature
11. l'Avis sur le projet de Charte de la Préfète de région
12. l'Avis sur le projet de Charte de l'Autorité environnementale
13. le Mémoire en réponse à l'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux
14. le Mémoire en réponse à l'avis du Conseil national de la protection de la nature
15. le Mémoire en réponse à l'avis de la Préfète de région
16. le Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale
17. l'Avis d'opportunité du Préfet de région
18. la Réponse du syndicat mixte du Parc à l'avis d'opportunité du Préfet de région
19. une plaquette de présentation de la démarche de révision de la Charte
20. la liste des communes du périmètre d'étude
21. une note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure

supplément - DOC N° 22,

*Enquête Publique Relative au Projet de
Révision de la Charte du Parc Naturel Régional
Livradois Forez.*

Vu 
Le Commissaire enquêteur.

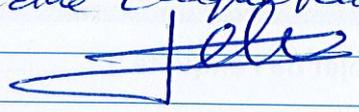
A l'occasion de ma Permanence de JOURDI 20 MARS 2025

*J'ai vérifié si la liste des 21 documents était complète.
Je confirme la complétude de ce dossier - J'ai inscrit le
N° de document sur chacun d'eux et vérifié (par sondage) si
chacun document était complet en signant sur des pages
particulières identifiées. Fait le 20/03/2025 entre 9h et
12h.*

Vu 
Le Commissaire enquêteur.

Vu 
Le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 20/03/2025 à 9 heures heures
lors de la permanence du Commissaire Enquêteur
Observations de M⁽¹⁾ 

Comma d'observation de pos le 9/4/2025 à 16h30.
ci-joint.
N° de NE200.
NB: Impossible de se connecter plusieurs fois au
site avec une même adresse IP.
Vu la taille du dossier, il est nécessaire de
faire plusieurs observations. J'ai dû me
déplacer en mairie - pas très pratique -

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Charte parc Livradois - Forez 2025 enquête publique

A l'attention de la commission d'enquête.

Sur le tourisme :

On peut lire page 132 : les visiteurs passent leurs vacances en LF sans avoir besoin d'une voiture individuelle :

Cette vision me paraît totalement illusoire compte tenu de l'absence de desserte directe du territoire aérienne ou ferroviaire d'une part et de l'absence d'un réseau pouvant desservir à terme desservant tous les écarts qui ne verra pas le jour, en regard des investissements nécessaires et de la répartition de la population. La question de l'autonomie, tant pour les habitats que pour les visiteurs, reste vitale, elle relève aussi d'un choix individuel.

C'est une vision déconnectée contraire à toutes les actions de mise en synergie entreprises par la maison du tourisme visant à faire circuler les visiteurs au bénéfice de tous les acteurs du territoire (événements/musées/ monuments etc...).

Dans la même veine, on indique page 230 vouloir favoriser un tourisme de proximité (à moins de 3 heures) . Nous sommes exploitants de gîtes ruraux (séjour moyen d'une semaine), Nos visiteurs en provenance de la région AURA n'en représentent que 20 % , ils viennent en majorité d'île de France et de l'Ouest. Pourquoi se priver d'un énorme potentiel de clientèle à développer.

Une clientèle à 3 heures de route (le grand Massif central) découvrira tous les attraits de notre territoire mais pas forcément le dépaysement attendu. Ce tourisme de proximité favorise en fait des courts séjours, et en termes de déplacement et d'émission de GES on doit légitimement se poser la question : favoriser des déplacements plus courts et plus nombreux ou encourager des déplacements et des séjours plus longs, avec plus de retombées économiques.

Ces propositions font l'impasse totale sur le développement en cours et inéluctable des énergies décarbonées et la montée en puissance des véhicules électriques. Encourageons plutôt la mise en place de bornes de recharges collectives ou auprès des hébergeurs. La charte ne prend pas compte les évolutions réglementaires ou techniques à venir alors que les premiers taxis- drones volent déjà en Chine. La charte paraît ainsi vouloir se substituer à des évolutions sociétales, technologiques et économiques en dehors de son champ.

Sur la publicité : toutes les règles existent, toutes les collectivités signataires devraient avant tout s'engager à les faire respecter, en suite organiser la signalétique et mettre en place des règlements locaux si nécessaire.

Sur la langue en oubli : l'occitan-auvergnat est un patrimoine à préserver. La mise en place de panneaux bilingues serait une première étape de réappropriation, d'appartenance à une communauté ancienne et une distinction auprès de touristes en quête de différence.

ANU, 8/4/2025